RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00021
Numéro SIREN : 824 768 105
Nom ou dénomination : ABELLO GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2018 sous le numéro de dépôt 8906

ABELLO GESTION
SASU au Capital de 1 500€
Siège Social: Villa Petite Aire
10 Route de Forcalquier
84240 LA BASTIDE DES JOURDANS
824768105 RCS AVIGNON

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
30 JUIL. 2018

Procès-verbal des décisions du Président du 30 juin 2018

L'an deux mil dix huit

Le 30 juin 2018 à 8 heures

Au siège social, à Villa Petite Aire-10 Route de Forcalquier

84240 LA BASTIDE DES JOURDANS.

LE SOUSSIGNÉ :

A pris les décisions suivantes relatives à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Activité de la Société et résultats de l'exercice écoulé

L'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a été très satisfaisante sachant que c'était la première année d'activité.

Arrêté des comptes de l'exercice écoulé - Proposition d'affectation du résultat

Le Président arrête les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 7 100 euros.

Le Président décide de proposer l'affectation suivante à l'associé unique :

Bénéfice de l'exercice	7 100,00€
Total	7 100,00€
A la Réserve Légale	150,00€
A titre de dividendes aux associés	6 100,000€
Le solde en report à nouveau soit	850,00€

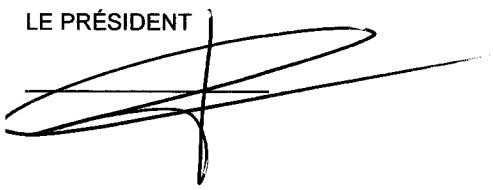
ce qui après affectation porte le solde du compte « Report à Nouveau » à 850€

L' Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution au cours des trois derniers exercices.

Le Président arrête le texte des décisions qui seront soumises à l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président.

LE PRÉSIDENT



ABELLO GESTION
SASU au Capital de 1 500€
Siège Social: Villa Petite Aire
10 Route de Forcalquier
84240 LA BASTIDE DES JOURDANS
824768105 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L' Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 100,00€
Total	7 100,00€
A la Réserve Légale	150,00€
A titre de dividendes aux associés	6 100,000€
Le solde en report à nouveau soit	850,00€

ce qui après affectation porte le solde du compte « report à Nouveau » à 850€

L' Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

DGFiP N° 2033-A 2018

laire obligatoire (art. 302 Septies du Code Général des Impôts)

(1) BILAN SIMPLIFIÉ

ésignation de l'entreprise ABELLO GESTION — Néant ☐ *

dresse de l'entreprise 10 ROUTE DE FORCALQUIER 84240 LA BASTIDE DES JOURDANS

uméro SIRET * 8 2 4 7 6 8 1 0 5 0 0 0 1 0

urée de l'exercice en nombre de mois * 1 3 — Durée de l'exercice précédent * 0

ACTIF

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 00000 Net 4
Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *	028	667	030 311	355	
Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)	044	667	048 311	355	
STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
STOCKS — Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	3 183	070	3 183	
Créances (2) — Autres * (3)	072	419	074	419	
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	15 264	086	15 264	
Charges constatées d'avance *	092	1 271	094	1 271	
Total II	096	20 137	098	20 137	
Total général (I+II)	110	20 803	112 311	20 492	

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	1 500	
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	7 100	
Provisions réglementées	140		
Total I	142	8 600	
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	2 546	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 096	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 322)	172	7 250	
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	11 892	
Total général (I + II + III)	180	20 492	

Cart fe's Coubrues à Pan Final

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	1 383
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	667
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : ABELLO GESTION — Néant [ ] *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122017	Exercice N-1 clos le 00000
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
Production vendue : biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
Production vendue : services *	dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	20 348	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	69	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	20 417	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	11 506	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	203	244	203	
Rémunérations du personnel *			250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
Dotations aux amortissements *			254	311	
Dotations aux provisions			256		
Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	0	
Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	12 020	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	8 397	
Produits financiers (III)			280		
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges financières (V)			294	44	
Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	300		
Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 253	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	7 100	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	7 100	314
Réintégrations : Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Réintégrations : Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Réintégrations : Provisions non déductibles *			322		
Réintégrations : Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	1 253	
Réintégrations : Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330		
Réintégrations : écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
Réintégrations : Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
Réintégrations : (Part de loyers dispensés de réintégration)		249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions : Entreprise nouvelles (44. sexies)		986			
Déductions : Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		987			
Déductions : Zones restructuration de la défense (44 terdecies)		127			
Déductions : Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)		138			342
Déductions : Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			
Déductions : Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989			
Déductions : Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
Déductions : Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990			
Déductions : dont ZFA (44 quaterdecies)		345			
Déductions : Investissements outre-mer		344			350
Déductions : Créance due au report en arrière du déficit		346			
Déductions : "Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	8 353	354
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits : Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	8 353	372

En Euros.

3 **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES** **DGFiP N° 2033-C 2018**

ormulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABELLO GESTION

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472 667	474 0	476 667	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 667	494 0	496 667	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562 311	564 (0)	566 311
TOTAL		570	572 311	574 (0)	576 311

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

ormulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABELLO GESTION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales genc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 084
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	769
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

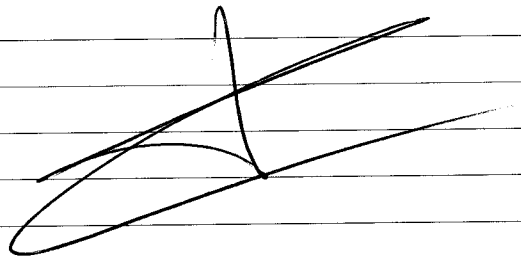
(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : ABELLO GESTION

31/12/2017

Détail des Autres Imputations		



CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

nulaire obligatoire (art. 53 A Code Général des Impôts)

(5)

ésignation de l'entreprise : ABELLO GESTION		Néant [x]*	
xercice ouvert le : 15/12/2016	et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois	1 3

Chiffre d'affaires de référence CVAE		
entes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
edevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
us-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
efacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
utres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
oduction immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
ubventions d'exploitation reçues	113	
ariation positive des stocks	111	
ransferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
I- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
chats	121	
ariation négative des stocks	145	
ervices extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
oyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une onvention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
axes déductibles de la valeur ajoutée	133	
utres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
harges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
raction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le adre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
loins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
V- Valeur ajoutée produitean		
alcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
aleur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les ormulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

i vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez ompléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024			160			
Date de cessation							

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
8 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F 2018

1 / 1

(1) Néant ☐ *

XERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 82476810500010

ÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABELLO GESTION

DRESSE (voie) 10 ROUTE DE FORCALQUIER VILLA PETITE AIRE

ODE POSTAL 84240 VILLE LA BASTIDE DES JOURDANS

OMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES ERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
OMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES ERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

orme juridique | Dénomination | I° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | dresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

'orme juridique | Dénomination | I° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | dresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

orme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

orme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique ABELLO | Prénom(s) CAROLE | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 220176 | N° Département 13 | Commune AIX EN PROVENC | Pays

Adresse : N° 22 | Voie RUE DE LA FONTAINE | Code postal 84240 | Commune LA TOUR D AIGUES | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2018

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	ABELLO GESTION
Numéro SIRET du principal établissement	82476810500010
Code APE	8211Z

Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	8 353
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	
l	**III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	
m	**IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	